

Réf: Dossier 361988

Avis de constitution

SOCIETE « ENTREPRISE DIALLO KARIMOU SARLU » en abrégé « EDK »

Siège Abidjan, Adjamé, Abidjan Adjamé quartier
Marie-Thérèse, lot 125, ilot 6 non loin du collège soma,
Lot 125, Ilot 6

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 23/09/2024 , et enregistrés le 24/10/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ENTREPRISE DIALLO KARIMOU
SARLU » en abrégé « EDK »

Objet : -Transport routier des personnes et
marchandises
-Import - Export
-Vente de pièces détachées
-Vente et Location de véhicules

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Adjamé, Abidjan Adjamé quartier
Marie-Thérèse, lot 125, ilot 6 non loin du collège soma,
Lot 125, Ilot 6

Dirigeant(s) M KARIMOU DIALLO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-12016 du 21/11/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans



Pour Avis

Le CEPICI